

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT

DEMANDE D'AIDE DIRECTE
Facture impayée
de charge courante de logement
ou de télécommunication

Le dossier complet doit être adressé à l'adresse mentionnée ci-dessus

- Électricité Gaz Autre énergie (fuel, bois, charbon...) Eau
 Contrat d'entretien annuel de chaudière ou ramonage de cheminée
 Charges de copropriété pour les propriétaires occupants (part d'eau et/ou d'énergie)
 Téléphone/Internet « Orange ou Sosh»
*(Cocher **uniquement** la case concernée par la demande)*

Date limite de paiement et montant de la facture pour laquelle l'aide est demandée :

Le/...../.....
.....€

Mme :	Adresse du ménage :
M. :	
Statut d'occupation du logement :	N° Tél :
<input type="checkbox"/> Propriétaire occupant	N° CAF :
<input type="checkbox"/> Locataire parc public le quel :	
<input type="checkbox"/> Locataire parc privé	

Composition du ménage : tous les membres de la famille occupant le logement.

	Nom	Prénom	Date de naissance
Demandeur :
Conjoint :
Enfants :

Autres personnes au domicile :

Ressources mensuelles :

Nature des revenus	Demandeur	Conjoint ou concubin	Enfants et autres personnes	Total
Salaire net imposable				
Retraites (principales complémentaires)				
Allocation Pôle Emploi				
Indemnités journalières/Rente AT				
Invalidité				
AAH				
RSA / prime activité				
Prestations familiales				
Pension alimentaire				
Autres				
			Total Ressources	
			AL ou APL	
			Total Ressources + AL ou APL	

Je joins les justificatifs suivants à ma demande :

- copie de la facture recto-verso pour laquelle l'aide est sollicitée ou devis* pour la fourniture de certains combustibles (bois, charbon, fuel...) et pour le contrat annuel d'entretien de chaudière ou le ramonage de cheminée (*dans ce cas, après règlement, transmettre la facture au territoire du Département)
 - copie de la quittance de loyer ou avis d'échéance loyer
 - copie de la taxe foncière pour les ménages propriétaires
- Et pour chacune des personnes vivant au domicile :
- copie des justificatifs d'état civil (carte d'identité, livret de famille, titre de séjour)
 - copie de la notification CAF, MSA, Pôle Emploi, CARSAT
 - copie des justificatifs des ressources perçues dans le mois précédant la demande

Déclaration sur l'honneur :

- Je m'engage à demander l'ouverture de mes droits éventuels au chèque énergie pour toute demande concernant une aide aux impayés d'énergie.
- Je m'engage à m'acquitter du solde de la facture sur laquelle porte l'aide sollicitée.
- Je soussigné(e) certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des informations ci-dessus et que les renseignements portés sur la demande sont exacts, complets et sincères.
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution et donne procuration au payeur pour régler directement l'aide au créancier

À, le.....
Signature du demandeur

À, le.....
Signature du conjoint

J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation de mes données, précisées ci-après :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire et à gérer votre demande d'aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre réglementaire de la Loi 90-449 du 31 mai 1990 (Loi Besson) et du règlement intérieur FSL du Département.

Le Département de l'Isère est le responsable du traitement.

Les données enregistrées sont les informations librement fournies par vos soins, dont celles du formulaire lié à votre demande. Ces informations sont indispensables pour instruire votre dossier et elles ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse pourra entraîner l'impossibilité de traiter votre demande.

Ces données sont utilisées par les services instructeurs du Département de l'Isère et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires dûment habilités pour intervenir dans le cadre de votre dossier.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès et, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données qui vous concernent (sauf si ce droit est écarté par une disposition législative).

Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande, en justifiant de votre identité, par mail (dpo@isere.fr) ou par voie postale (Département de l'Isère, Déléguée à la Protection des Données (DPO), CS 41096, 38022 Grenoble Cedex 1).

En cas de non réponse dans les délais légaux, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex www.cnil.fr).

IMPORTANT

Cette demande en intervention ponctuelle ne peut être sollicitée qu'une seule fois dans l'année civile pour les charges courantes de logement et une seule fois pour les factures Orange et Sosh.

- **Pour les charges courantes d'énergie** : La demande ne peut porter que sur une seule facture impayée, dont la date limite de paiement de moins de 3 mois (dont le montant ne doit pas dépasser : 160€ pour 1 personne, 248€ pour 2 personnes, 318€ pour 3 personnes et 382€ pour 4 personnes et +.L'aide maximum qui vous sera accordée correspondra à 80 % de la facture dans la limite des plafonds.

- **Pour les télécommunications** (fixe, mobile et internet) Fournisseur **Orange et Sosh**: une **remise de dette en fonction de la composition familiale sera appliquée par « ORANGE » : 100€ pour 1 à 2 personnes, 200€ pour 3 à 4 personnes et 300 € pour un ménage de + de 4 personnes**. Cette remise sera limitée sur des abonnements en cours de validité au jour de la réception par orange. Une demande peut concerner plusieurs abonnements.

(Vos contrats ne doivent pas être résiliés à la date d'étude de votre demande)